

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 21/05/2025 - B2025/005201 - 2023 B 03170 - 953 722 808 - 2CM

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
 (documents 2065 et 2065-Bis)

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soucrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 208-B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
<b>A</b>	<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
2CM - SIREN : 95372280R			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
Voie 1 Deschamps 97216 Ajoupa Bouillon FRANCE					
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
<b>B</b>	<b>ACTIVITÉ</b>				
Activités exercées	Travaux de charpente			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
<input type="checkbox"/>					
<b>C</b>	<b>RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b>				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	1 280
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%		<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
<b>2. Plus-values</b>					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
<b>3. Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>					
Entreprise nouvelle, art 44 sixies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sixies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - territoire entrepreneur, art 44 octes A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement économique, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b>					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					
<input type="checkbox"/>					
<b>D</b>	<b>IMPUTATIONS</b>				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E</b>	<b>CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b>				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
<b>F</b>	<b>CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ</b>				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
<b>G</b>	<b>ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b>				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre.					<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour soucrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui soucrit la déclaration pays par pays					
<b>H</b>	<b>COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
<b>COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA</b>					
Via : CGA			<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné	
<input type="checkbox"/>					
Examen de conformité fiscale (ECF)			<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF	

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR TELEDEC.FR

		<input checked="" type="checkbox"/>				
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	<b>a</b>				
	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>				
Montant des distrib. correspd à des rémunérations ou à des avantages dt le sté ne désigne pas les bénéficiaires:		<b>c</b>				
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		<b>d</b>				
Montant des autres distributions:		<b>e</b>				
		<b>f</b>				
		<b>g</b>				
		<b>h</b>				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		<b>i</b>				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		<b>j</b>				
Montant des revenus répartis		<b>Total (a à j)</b>				
Nom prénom domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associée gérante - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)						
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Rémunérations	Montant brut des salaires ( hors apprentis et handicapés)					
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
	MVLT imposées		à 0 %		à 15 %	à 19 %
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
	MVLT réalisée au cours de l'exercice					
	MVLT restant à reporter					
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice						
				Nombre de reçus délivrés		

# 1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2024



N° 15948 \* 06  
Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A du Code général des impôts)  
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Designation de l'entreprise   2CM - SIREN : 953722808				Néant <input type="checkbox"/>			
Durée de l'exercice en nombre de mois   12				Durée de l'exercice précédent			
				Exercice N clos le   31/12/2023			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			010	192	012	96
	Immobilisations incorporelles - Autres			014		016	
	Immobilisations corporelles			028		030	
	Immobilisations financières (1)			040		042	
	<b>TOTAL I (5)</b>			<b>044</b>	<b>192</b>	<b>048</b>	<b>96</b>
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production			050		052	
	Stocks marchandises			060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066	
	Créances (2) clients et comptes rattachés			068		070	
	Créances autres (3)			072	96	074	96
	Valeurs mobilières de placement			080		082	
	Disponibilités			084	33	086	33
Charges constatées d'avance			092		094		
<b>TOTAL II</b>			<b>096</b>	<b>129</b>	<b>098</b>	<b>129</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>				<b>110</b>	<b>321</b>	<b>112</b>	<b>96</b>
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120	750
	Ecart de réévaluation					124	
	Réserve légale					126	
	Réserves réglementées					130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)				131	132	
	Report à nouveau					134	
	Résultat de l'exercice					136	-1 280
	Subventions d'investissement					137	
	Provisions réglementées					140	
<b>TOTAL I</b>					<b>142</b>	<b>-530</b>	
Provisions pour risques et charges					<b>TOTAL II</b>	<b>154</b>	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	58
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
	Fournisseurs et comptes rattachés					166	326
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169	172	
	Comptes courants d'associés					173	371
	Autres dettes					175	
	Produits constatés d'avance					174	
<b>TOTAL III</b>					<b>176</b>	<b>755</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>						<b>180</b>	<b>225</b>
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2024  
ADAPTE À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2CM - SIREN - 953722808				□		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>						
N clos le 31/12/2023						
Ventes de marchandises			209		210	
Production vendue biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
Production vendue services			217		218	
Production stockée					222	
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>					232	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240	
Autres charges externes		dont crédit-bail immobilier		immobilier	242	
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243	244	
Rémunérations du personnel					250	
Charges sociales					252	
Dotations aux amortissements		dont amortissement des fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		254	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	259		262	
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260			
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>					264	
<b>1 - Résultat d'exploitation (I - II)</b>					270	
					-1 280	
Produits financiers			(III)		280	
Produits exceptionnels			(IV)		290	
Charges financières			(V)		294	
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices			(VII)		306	
<b>2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)</b>					310	
					-1 280	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col. 2		312	314	
					1 280	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles				322	
	Impôts et taxes non déductibles				324	
	Divers et intérêts excédentaires	247	Ecart de valeur liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Dédutions	Entreprise nouvelle	986	Zone franche urbaine	987		
	Reprise d'entreprise en difficulté	981	Jeune entreprise innovante	989		
	Zone restruct. défense	127	Zone revitalisation rurales	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG 44 quaterdecies	345	Zone de développement prioritaire	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992				
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)				643
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)				645
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)				647
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)				648
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641
		Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)				648		
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs</b>					352	
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					354	
					1 280	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables					360	
<b>Résultat fiscal après imputation des déficits</b>					370	
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					372	
					1 280	

3. **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

Désignation de l'entreprise <b>2CM - SIREN : 953722808</b>										Néant <input type="checkbox"/>			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
ACTIF IMMOBILISE													
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412	192	414		416	192				
Terrains		420		422		424		426					
Constructions		430		432		434		436					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446					
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456					
Matériel de transport		460		462		464		466					
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>		<b>492</b>	<b>192</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>192</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502	96	504		506	96				
Terrains		510		512		514		516					
Constructions		520		522		524		526					
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536					
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546					
Matériel de transport		550		552		554		556					
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566					
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>	<b>96</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>96</b>				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé													
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Pnx de cession	Court terme	Plus ou moins-values							
						19%	15% ou 12,8%	0%					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>					
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>					

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>2CM - SIREN : 953722808</u>						Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations . dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>688</b>		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
				Dotations	Reprises		
Fonds commercial				681	683		
Autres immobilisations incorporelles				700	705		
Terrains				710	715		
Constructions				720	725		
Installations techniques, matériel et outillage				730	735		
Installations générales agencements aménagements divers				740	745		
Matériel de transport				750	755		
Autres immobilisations corporelles				760	765		
<b>TOTAL</b>				<b>770</b>	<b>775</b>		
<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>							
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
2							
3							
4							
5							
6							
						<b>TOTAL à reporter</b>	<b>780</b>
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent						982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)						982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice						982 ter	
Déficits imputés						983	
Déficits reportables						984	
Déficits de l'exercice						860	
<b>Total des déficits restant à reporter</b>						<b>1 280</b>	
<b>III DIVERS</b>							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325			381
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

**5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Désignation de l'entreprise : ZCM - SIREN : 953722808		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		<b>106</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		<b>144</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	<b>1 184</b>
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		<b>152</b>	<b>1 184</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	<b>-1 184</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les mono-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	<b>-1 184</b>
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186

## 6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [2CM - SIREN : 953722808]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	75

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....
N° SIREN (si société établie en France) .....			
Adresse : .....			

  

Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....
N° SIREN (si société établie en France) .....			
Adresse : .....			

  

Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....
N° SIREN (si société établie en France) .....			
Adresse : .....			

  

Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....	Nb de parts ou actions .....
N° SIREN (si société établie en France) .....			
Adresse : .....			

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre	Mr	Nom complet	MARTINON CORENTIN				
Nom marital			% de détention	60	Nb de parts ou actions	45	
Naissance : Date	12/12/1956	N° Département	972	Commune	LE LORRAIN	Pays	FRANCE
Adresse : DESCHAMPS 97216 Ajoupa Bouillon FRANCE							

  

Titre	MR	Nom complet	MARTINON MEDDY				
Nom marital			% de détention	40	Nb de parts ou actions	30	
Naissance : Date	30/06/1976	N° Département	75	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Adresse : DESCHAMPS 97216 Ajoupa Bouillon FRANCE							

**7. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2CM - SIREN : 953722808 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....	Adresse .....	
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....	Adresse .....	
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....	Adresse .....	
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....	Adresse .....	
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....	Adresse .....	



**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : 2CM	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 953722808	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 200 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2079-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
	dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 MIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quinderdecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
<b>CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :</b>	

<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	

# **SARL 2CM**

SIRET : 953 722 808 00011 – APE : 4391A  
Deschamps Voie 1 – 97216 Ajoupa Bouillon  
Tel. : 0596 28 51 48

## **Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre, à 15 heures,**

Les associés de la société à responsabilité limitée 2CM au capital de 750 €, divisé en 75 parts de 10 €, se sont réunis en assemblée annuelle au siège social sur convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par Monsieur MARTINON Corentin, gérant associé, titulaire de 45 parts.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

- Monsieur MARTINON Corentin titulaire de 45 parts
- Monsieur MARTINON Meddy Yoan titulaire de 30 parts

Après avoir constaté que l'assemblée était en nombre pour délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise, le Président ouvre la séance.

Le président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

- Rapport de la gérance de l'année 2023
- Approbation des comptes
- Quitus à la gérance
- Affectation des résultats

Le président rappelle que les documents requis ont été adressés aux associés 15 jours avant la date de la présente assemblée. Il met à la disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

- Le compte de résultat et le bilan de l'exercice clos le 31/12/2023
- Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice
- Le texte des résolutions

Le président présente les comptes et fait la lecture de texte des résolutions.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurants à l'ordre du jour :

### **Première résolution**

L'assemblée, après avoir entendu le rapport de la gérance approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023, tels qu'ils sont présentés.

Adopté à l'unanimité

# **SARL 2CM**

SIRET : 953 722 808 00011 – APE : 4391A  
Deschamps Voie 1 – 97216 Ajoupa Bouillon  
Tel. : 0596 28 51 48

## **Deuxième résolution**

L'assemblée approuve le rapport du gérant sur l'exercice 2023 en toutes ses parties et donne au gérant quitus de l'exécution de son mandat pour le dit exercice.

Adoption à l'unanimité

## **Troisième résolution**

L'assemblée constate l'existence d'un déficit de 1 280 €. Elle décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31/12/2023 en totalité au compte report à nouveau.

Adoption à l'unanimité

## **Troisième résolution**

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Corentin MARTINON pour faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

**Le Gérant**  
**Corentin MARTINON**

